



## Les actionnaires s'opposent aux autorisations financières en période d'offre

Bruno de Roulhac - 23/04/2015

**Safran pourrait enregistrer aujourd'hui lors de son assemblée générale le rejet de certaines de ses résolutions, à l'instar de Vivendi ou de Klépierre.**

La saison des assemblées générales 2015 entre dans son rythme de croisière avec notamment celles de Bouygues, Kering, Safran et Technip aujourd'hui. Celle de Safran, en particulier qui se tient cet après-midi à La Défense, pourrait être une nouvelle fois tendue. Non pas nécessairement sur le «say on pay» comme l'an dernier, où la fronde de l'Etat actionnaire avait [échoué](#), mais sur les autorisations financières demandées aux actionnaires.

Certains fonds ont fait savoir à Reuters qu'ils voteraient contre ces résolutions lorsque les augmentations de capital demandées sont possibles en période d'offre.

Ces «pilules empoisonnées» *«limitent l'influence des actionnaires et ce n'est pas au conseil d'administration de décider à leur place»*, estime Hugo Dubourg, analyste chez Proxinvest. A son habitude, l'AFG recommande une nouvelle fois de ne pas prendre de mesures de défense anti-OPA. De plus, avec l'adoption de la loi Florange supprimant le principe de neutralité, l'AFG demande que les autorisations d'augmentation de capital sans DPS mentionnent explicitement que l'utilisation en période d'offre est exclue.

Et ces recommandations ne restent pas lettre morte au regard des résultats des votes des dernières assemblées. En effet, si les autorisations financières ont été approuvées à 89%, contre 90% l'an dernier, pour les dix premières assemblées générales du SBF 120, le clivage est très marqué entre les autorisations activables en période d'offre ou non, constate *L'Hebdo des AG*. Ainsi deux résolutions ont été refusées chez Vivendi (approuvées à 65% et 64%, mais nécessitant la majorité des deux tiers), tandis que chez Vinci, l'une est passée de justesse et les autres non applicables en période d'offre ont été largement approuvées.

Si Klépierre précisait que ses autorisations financières étaient désactivées en cas d'OPA, une résolution séparée permettant de les réactiver a été rejetée avec seulement 54% d'approbation. D'ailleurs, *«la seule vraie protection anti-OPA est une bonne performance financière et boursière, rappelle Aldo Sicurani, délégué général de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement, à L'Hebdo des AG. Sinon, s'il y a une faille, ce n'est pas un dispositif artificiel qui l'empêchera»*.

Cet article a été imprimé depuis le site [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr)

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2015